(4)

16°. Penfion de l'inftituteur ou maître

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle ? com-

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des fommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'églife?

De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens - fonds?

b. Ou d'autres capitaux quel conques?

Remarques.

1°. Les réponfes à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension consiste en deux cents quarante francs l'affoyage deux paires de Souliers & un aune de drap.

Va Commune page nonante six frances & 156, -tal cent quarante quatre francs les souliers Se drap.

(In)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'é-

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

dite? ou à quelle Commune appartient-il?

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maifons, celle du second treize, celle du troissème quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque) endroit qui la fréquentent?

Joicier ...

('est Village ...

b. Est-ce une Commune proprement Il appartient à la sommune de soloney?.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence De la Lavoisse de Sloney ressort-il?

d. District

De Vevey.

2. Eloignement des maisons apparte- La priemière vicon sérence de 20 minutes vit de sojone p contiente nantes au ressort de chaque école. 28 Maison, celle de Sercier D'embas 32; celle de Jercier D'entraute quarante Sip. ~

Jewier Jojone, au Couchants le sidevants Châtau de Dolonay. et les brois Maison environnantes, Lapleyaux au nord, au midi les Serettes, Novales, Mottes, shampsavaux, les deux Villars, les shablor de au levant le mondin du Jaux. et les eynes.

Tercier c'est le lieu de l'Ecole, sojonea en est étoigné d'environd cinq minutes, le Chateau de Stonay de dis, le Moulin du Jaux de 10° L'apléaux d'une lieue; au midi la ferme la gelus éloignée de 30 lm =

Il y en à quarante de Servier, et traize de sojone y.

d. Son åge.

de l'endroit où se fait l'école.

L'éloignement des levles Voisines, est de 20 Minuts (2) Eloignement des écoles voisines jusjusqu'à demy heue. ~ qu'à une lieue en circonférence? Celle de la Shiesa, les Chevalleyres, Chailly, et Brents. De Tercier à la Chiesa il y à 20 minutes, au Chevaleyres autants (hailly) 30 minutes, Brent demême II. INSTRUCTION. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? La quiere, la lecture, l'Criture, l'Ortographe, On tients l'Ecole depuis le fornmencement du mois de glos Descrit jusqu'au sommencement de May Sadurée est de trois heures. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Livres élémentaires, lesquels sont en La L'alette, le Testament les satéchismes abrège Retouds et un Remis de la sages. Chaque en fant doits de rendre à l'Ecole à 8 heures du Préceptes & réglemens, comment matin, lets à 1 hours après midy? font-ils observés? La durée de l'haque your est de 6 heures, excepté le mard où it n'y en à groints, et une seule Ecole le famedi. Durée de l'école chaque jour? 10°. Les enfans sont - ils distribués ou Les enfants sont plasses selon leur fapacité. classés? III. RELATIONS PERSONNELLES. 11°. Instituteurs. a. Qui a établi jusques ici le Régent? Les sandidats étoients écamines quar le Lasteur, qui en & de quelle manière? nomoit Seux où trois des galas sapables, ets gresentoits la nommination au sidevant Seigneur de Blonay qui en

Dixhuits and et demy? (3) Il nesto quas marie. . e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Legouis 1 Mois et demy f. Depuis combien de tems est-il insti-Le Prent, sa grofe sion Twevants étoits celle g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit fa vocation précédente? Il y reunit les fonctions de l'église avec trois autres Instituteurs de la granoifse. b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-Il y en à singuante trois qu'ils la fréquentent tent l'école? a. En hiver,b. En été,foit garçons ou filles. IV. RAPPORTS ECONOMIQUES. 13°. Biens & fonds de chaque école. Il ny à point de fonds. a. Posséde-t-elle de pareils fonds? b. Quelle en est la valeur? c. Source des revenus. Ils Sont Reunis a seup des Lauvres. d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pativres? Chaque en fant doit porter une buche de bois par. 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Il ny à qu'une Chambre quour faire l'hole. 15°. Bâtiment de l'école. a. Quel en est l'état, est-il neuf ou Elle est gropre, et gretite. vieux, ou délabré? C'est lice avec le Batiment De la grande lecole, elle b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? somme il n'y à qu'une Chambre grour l'école l'Instituteur c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peutêtre sa maison, & à quel prix? d. Qui est chargé de la maintenance l'est la sommune

(4) 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? Cet l'une autre de Drajo? A. En argent, bled, vin, ou bois? B. De quelle source dérive-t-elle ? com-Elle ne dérive point de droits févaux. a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? Elle Dérive des Pentiez de la sommune Det de l'Hopital b. Ou des fommes affignées & payées c. Fondations? d. Caiffes communales? e. Biens d'église? De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? g. De biens-fonds? . Ou d'autres capitaux quel conques? Remarques. 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre. 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles. 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

maringo (1) QUESTIONS Lour celle de Paitaux est Relatives à l'état des Ecoles dans chaque repondu: RAPPORTS LOCAUX. Nom de l'endroit où est située l'éa. Est-ce un bourg, ou village, un Un Village. hameau, ou un lieu isolé? b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appar-Commune de Saitaux. c. De quelle Paroisse? de quelle Agence Larvisse de Montreux Agence de De La Rottak pour Vaitaux d. District de Pevey e. Canton Leman Eloignement des maisons apparte-Deux quarts d'houre jusqu'à l'ameau de Glion le plus éloigne. nantes au ressort de chaque école. (Il est déterminé par quarts d'heu-La circonference du premier quar, contient 67 res, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure maisons, et celle du second 14. contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisiè-Paitaux, Village ou est située la maison du solège me quatre maisons.) fournit 20 enfans. Noms des villages, des hameaux, A Grand Champ, rière Paitaux et à % d'houre de distance, il y a quelques maisons, qui actuellement ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école. fournissens & Enfancs. Serarge, élvigne de 3 minutes du dis Colege fournit a. On indiquera l'éloignement de cha-10 enfans. cun du lieu de l'école, &c. Sarrillet, à 10 minutes de distance, fournir 9 enfans Colonge, éloigné aussi de 10 minutes, fournit 10 enfans. b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Glion , éloigne de 3/4 d'heure fournir & Enfans. NJ: ces très Villages sont de rière la

Commune Des Planches.